

Grasse, le mercredi 23 juin 2021

LE CH DE GRASSE ET LE FIPHFP poursuivent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Ce mercredi 23 juin 2021, une **convention de partenariat a été signée entre le Centre Hospitalier de Grasse et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)**. Cette convention vient prolonger un partenariat qui a démarré il y a déjà **8 ans**.

Depuis 2013, le Centre Hospitalier de Grasse et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) collaborent dans un objectif : **améliorer la politique de handicap au sein de l'hôpital**.

Ces différentes conventions signées avec le FIPHFP illustrent la sensibilité du Centre Hospitalier de Grasse et la mobilisation de ses équipes en faveur de la thématique du handicap au travail. Ainsi, conscient du caractère multidimensionnel d'une politique handicap, le Centre Hospitalier entend s'engager sur un nouveau conventionnement pour la période 2021-2023, afin de consolider les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, et de poursuivre les engagements développés lors des précédents conventionnements.

Le CH de Grasse a su mener depuis ces dernières années avec succès une politique active d'intégration, de recrutement, de communication et de partenariats.

BON A SAVOIR

Le CH Grasse est le seul établissement de santé conventionné FIPHFP du département des Alpes-Maritimes (06).

> LES GRANDS AXES

Le Centre Hospitalier entend poursuivre sur les 3 prochaines années son engagement dans une politique volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap, en allant au-delà du taux des 6 % qui constitue un plancher.

La convention triennale fixe de nouveaux objectifs et un nouveau plan d'action qui s'articule autour de 3 axes :

1. Actions d'attractivité et de recrutement notamment en direction d'un public jeune, à travers les contrats d'apprentissage des personnes en situation de handicap.
2. Plan d'action soutenu sur la communication, dans le cadre de la dynamique R.S.E.
3. Consolidation des actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs notamment à travers des formations professionnelles et des actions innovantes.

> 2021-2023

Fruit d'un **dialogue social nourri et d'une synergie** entre référents handicap, médecine du travail et DRH, la nouvelle convention a été unanimement approuvée.

Le pilotage de la politique handicap continuera à s'appuyer sur la **Cellule de Maintien dans l'Emploi et Veille Sociale** (CEMEVES), mise en place **depuis 2011**.

Le Centre Hospitalier de Grasse s'est engagé de longue date dans des partenariats fructueux, qui lui ont permis de favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. **Ces partenariats seront confortés et complétés** au regard des nouveaux objectifs fixés par la convention.

> CHIFFRES CLES

Entre 2017 et 2020, le **CH a recruté 4 personnes en situation de handicap déclarée** et il a procédé au **reclassement et à l'aménagement de postes de 16 agents**, pour raison de handicap et/ou de santé.

328 250€ c'est le budget total alloué qui permettra de financer l'ensemble des actions pour le conventionnement 2021-2023 (168 250€ par le FIPHFP, et 160 000€ par le Centre Hospitalier de Grasse).

Qui était présent à la signature ?

Cette signature s'est déroulée en présence, **pour le CH Grasse** de Walid BEN BRAHIM – Directeur, Lisa BON – Directrice des Ressources Humaines, Dr Philippe COLOMBANI - Médecin du travail, **pour le FIPHFP** de Marc DESJARDINS - Directeur, Thierry ALLEMAND - Directeur Territorial Handicap, ainsi que d'Olivier LE SAINT – Directeur du **CAP EMPLOI 06**.



A PROPOS

Le CH de Grasse :

Le Centre Hospitalier de Grasse est un établissement public important de santé sur le territoire des Alpes-Maritimes et est idéalement situé en accès direct de la pénétrante Cannes-Grasse. Il est composé de trois sites hospitaliers qui permettent une gestion de proximité. Le service des Urgences est ouvert 7j/7, 24h/24 et garantit ainsi une bonne prise en charge des patients.

Il possède une capacité d'accueil de 545 lits et emploie près de 1 280 personnes aux compétences diverses et variées. Il est d'ailleurs reconnu dans plusieurs activités telles que : la maternité, la pédiatrie-néonatalogie, la filière gériatrique, la cancérologie gynécologique et la pneumologie ; le tout soutenu par un plateau technique performant.

En 2016, la Haute Autorité de Santé (HAS) a attribué au Centre Hospitalier de Grasse la certification A, ce qui correspond à la meilleure note d'évaluation en termes de qualité et sécurité des soins. Chaque année, ce sont près de 173 430 consultations externes qui y sont réalisées, 47 964 passages aux urgences et plus de 1 900 naissances.

Le Centre Hospitalier de Grasse poursuit une dynamique de partenariat et d'ouverture sur son territoire. Ainsi, il est membre du Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes-Maritimes dont l'établissement support est le CHU de Nice. Il développe de nombreuses coopérations avec les établissements publics et privés du département et du Var, ainsi qu'avec les professionnels de santé de la ville.

<http://www.ch-grasse.fr/>

LE FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : *"il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget"* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

CONTACTS PRESSE

CH DE GRASSE : Mme Lucile CASTRILLO – 04 93 09 56 80 ou 06 02 60 80 51 - communication@ch-grasse.fr

FIPHFP : Mme Léa Valleix - 06.30.69.50.16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com